

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.047

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 2000 aux associations sportives.

VOTE : UNANIMITE

La commission des sports qui s'est réunie le 21 Mars 2000, a proposé une première répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2000 des sports.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette première répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Vu la Commission des sports du 21 Mars 2000
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer les subventions 2000 aux associations suivantes :

. VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	60.000 F
. LES MOUETTES DE ROYAN	35.000 F
. CLUB DE TIR LES MOUETTES	40.000 F
. STE HIPPIQUE ROYAN COTE DE BEAUTE	25.000 F
. UNION DE LA BOULE ROYANNAIS	2.000 F
. PIGEON SPORT- STE COLOMBOPHILE	1.000 F
. ASS.COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE ROYAN	5 000 F
. C.M.J.S 17 MEDAILLES SPORTIFS	1 500 F
. HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	5.000 F
. TRIATH-CLUB ROYANNAIS	5 000 F
	=====
. TOTAL	179 500 F
. CREDIT AU BUDGET PRIMITIF 2000 DES SPORTS	990 000 F
. CREDIT RESERVE	810 500 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 Fonctions 40 du Budget Primitif 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS